

Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne 47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS 04 73 53 24 71 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

52

Suppléants ayant voix délibérantes :

2

Conseillers représentés :

4

Total votants:

58

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET 2020 à 18H00

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation: 8 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 15 juillet 2020 à 18h00, à la Maison des Sports avenue Léo Lagrange - 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Éric GARRET, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique MESSAN, Jean-Luc PRIVAT, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Taya ADJIMI, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Régine BEAL, Tahar BOUANANE, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Daniel BERTHUCAT à Olivier CHAMBON Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD Régine BEAL à Eric BOUCOURT Ludovic COMBE à Pierre ROZE

Conseillers absents excusés: Bernard LORTON, Michel GONIN.

Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérante : Séverine CHAPUIS, Patrice BION.

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE.

## CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Rapporteur: Tony BERNARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1.

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la création des commissions thématiques communautaires,
- Précise les modalités de leur composition.
- 1. Economie
- 2. Mobilité
- 3. Centre aquatique et sports
- 4. Finances
- 5. Patrimoine bâti communautaire
- 6. Culture
- 7. Petite enfance / Enfance / jeunesse
- 8. Aménagement et Urbanisme
- 9. Politique de la Ville et Habitat
- 10. Forêt / Agriculture
- 11. Valorisation des déchets
- 12. SPANC / Gestion de l'eau
- 13. Santé et bien vieillir
- 14. Tourisme et sites de loisirs
- 15. Transition écologique et Développement Durable

TOTAL VOTANTS: 58

**TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES: 58** 

Abstentions:

Conseillers présents : 54

Pour:58

Représentés : 4 Non-participation :

Contre:

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

**Tony BERNARD** 

Maire de Châteldon